**MARCHE 25PA26 - ANNEXE RELATIVE AU RGPD :**

**FORMULAIRE RGPD - CONTRAT DE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ENTRE LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET SON SOUS-TRAITANT**

Le présent document est complété en fonction du dispositif mis en place.

Précisions sur les mentions à faire figurer dans le présent document :

- Si la prestation comporte plusieurs traitements avec plusieurs objectifs (= finalités au sens RGPD), il convient de les expliciter un à un avec à chaque fois les éléments associés (nature, durée, types, catégories).

- Conformément au CCTP et au CCAP, le traitement des données doit être effectué de préférence sur le territoire national, et obligatoirement pour les données sensibles ou à défaut dans un pays de l’Union européenne.

- Afin de se conformer à l’article 32 du RGPD, il convient de détailler les mesures de sécurisation, organisationnelles et informatiques, que le responsable de traitement souhaite voir mises en œuvre pour assurer un niveau de sécurisation suffisant (par ex. chiffrement/anonymisation, disponibilité des données, modalités de transfert des données entre acteurs…)

**Contrat de traitement des données à caractère personnel entre le responsable de traitement et son sous-traitant**

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature,

ENTRE : [Nom du responsable de traitement], occupant la fonction de [intitulé du poste] au sein de [organisation] basé(e) au [adresse]

ET : [organisme sous-traitant], basé(e) au [adresse]

• Dans le cadre de l’opération de traitement de données à caractère personnel suivante,

(Partie réservée au responsable de traitement)

Nom du projet : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………

Finalité(s) du traitement : …………………………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Opérations du traitement : ………………………………………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Durée du traitement : du ………………………… au …………………………

Type(s) de donnée(s) à caractère personnel concernée(s) : ………………………………………………………………………..………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Catégorie(s) de personne(s) concernée(s) :

…………………………………………………………………………………………………………..………………………………………………………….

Le sous-traitant s’engage à traiter les données à caractère personnel uniquement pour la durée strictement nécessaire à l’exécution des finalités prévues par les parties et conformément aux instructions du responsable de traitement, respectant les dispositions légales et réglementaires applicables, à savoir :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Le sous-traitant est tenu de collaborer avec le responsable de traitement pour définir les durées de conservation applicables aux différentes catégories de données à caractère personnel traitées ; (ii) documenter ces durées dans un registre des traitements ou tout autre document formel mis à disposition du responsable de traitement.

Le sous-traitant s’engage à ce que tous les sous-traitants qu’il emploie dans le cadre de l’exécution des prestations soient contractuellement tenus de respecter les durées de conservation définies par le responsable de traitement

À l’expiration des durées de conservation définies et sur instruction du responsable de traitement, le sous-traitant s’engage à :

* Supprimer définitivement ou renvoyer les données à caractère personnel, sous réserve de contraintes légales ou réglementaires imposant une conservation prolongée.
* Fournir une attestation de suppression des données à l’issue de cette opération.

En l’absence de consigne du responsable de traitement quant au sort des données à la fin du Traitement, le sous-traitant détruira toutes les données en sa possession dans les meilleurs délais, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation desdites données.

Pour toute notification ou question relative à la protection des données ou permettant aux personnes concernées d’exercer leurs droits, chaque partie s’engage à fournir une adresse courriel spécifique :

• Et conformément à l’article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

Le sous-traitant s’engage en signant ce présent contrat à :

- ne pas recruter d’autre sous-traitant que xxxxx ; ce contrat valant accord du responsable de traitement pour le recrutement de ce sous-traitant du sous-traitant ;

- ne traiter que les données à caractère personnel sus mentionnées et ne les traiter que sur instruction documentée du responsable de traitement ;

- ce que les données à caractère personnel soient stockées à xxxx et à prendre toutes les mesures pour qu’il n’y ait aucun transfert de données à caractère personnel autre qu’entre les acteurs concernés ;

- veiller à ce que les personnes autorisées s’engagent à respecter la confidentialité, ainsi que ses éventuels sous-traitants ;

- notifier au responsable de traitement, toute violation de données dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et sans dépasser un délai de quarante-huit (48) heures ;

- permettre la réalisation des audits des mesures de sécurité mises en œuvre par le titulaire, après notification écrite de trente (30) jours. Le titulaire s’engage à collaborer pleinement et à fournir les accès nécessaires aux informations, systèmes et personnels concernés ;

- ne pas transférer de données à caractère personnel hors de l’Union européenne, sauf accord écrit et préalable du responsable de traitement. Si ce transfert est autorisé, le titulaire garantit que des mécanismes juridiques appropriés sont mis en place, notamment des clauses contractuelles types validées par la Commission européenne ou tout autre mécanisme de transfert conforme au RGPD ;

- mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées sur les données, de façon à empêcher le traitement non autorisé ou illicite, la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle ; ainsi que toute mesure nécessaire pour empêcher tout usage inapproprié, malveillant ou frauduleux des Données, au sens de l'article 32 du RGPD, incluant, sans s'y limiter :

* les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
* les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
* une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

- aider le responsable de traitement, dans toute la mesure du possible, à s’acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des répondants concernant leurs droits sur leur(s) donnée(s) à caractère personnel ;

- tenir un registre des activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement, conformément à l’article 30 du RGPD. Le registre est tenu à jour et mis à disposition du responsable de traitement sur demande ;

- mettre à disposition du responsable de traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations relatives au RGPD ;

- signer avec son propre sous-traitant un contrat du même type définissant les mêmes obligations permettant de garantir la meilleure conformité au RGPD

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige, se rapportant au contrat et qui n’aurait pas pu faire l’objet d’une résolution amiable entre les parties, sera porté devant la juridiction administrative française compétente.

Responsable de traitement Sous-traitant

Fait à ………………… le …………………… Fait à ……………… le ……………………

Signature : Signature :